



Dépend de votre appétit de risque

Contrats d'assurance du type Branche 21 et Branche 23

En bref

Belfius Invest Top Funds Selection Protected se compose de 2 produits d'assurance-vie commercialisés par Belfius Insurance SA, entreprise d'assurance de droit belge, agréée sous le n°37 afin d'exercer les activités «Vie».

Belfius Invest Top Funds Selection Protected Fix est une assurance placement (Branche 21) sans date finale. Le rendement consiste en un taux d'intérêt garanti.

Belfius Invest Top Funds Selection Plus est une assurance-vie (Branche 23) qui investit, à son tour, dans des fonds de tierces parties via différents compartiments du fonds de placement interne. Il s'agit d'un contrat sans protection du capital ou rendement garanti. Ce contrat n'a pas de date finale. Vous supportez entièrement le risque financier. Vous avez actuellement le choix entre 15 fonds:

- 5 fonds d'actions: BI **Templeton** Asian Smaller Co A EUR, BI **BlackRock** Global Funds European A2, BI **Robeco** US Large Cap Equities D EUR, BI **Aberdeen** Global Japanese Eq F A2 EUR, BI **Invesco** Pan European Structured Eq A;
- 3 fonds obligataires: BI **Fidelity** F Emerging Market Debt A Acc, BI **Robeco** High Yield Bonds DH EUR, BI **Templeton** Glob. Total Return Fund A EUR H1;
- 6 fonds mixtes: BI **Carmignac** Patrimoine A Eur Acc, BI **Ethna** Fund Aktiv T, BI **JPMorgan** Global Income A (acc) EUR, BI **BlackRock** GF Global Allocation A2 EUR, BI **Flossbach v Storch** – Multiple Opp II RT, BI **Ethna** Dynamisch T.
- 1 fonds monétaire: BI Money Market euro.

La valeur de ces fonds est libellée en euro.

Les classes de risque sont calculées selon la méthode SRR1, sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé).

Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'investissement des différents fonds à la page suivante.

Vous trouverez sur www.belfius.be des informations détaillées sur la composition de ces fonds, la stratégie d'investissement, la classe de risque et la valeur d'inventaire.

Vous trouverez de plus amples informations dans la fiche d'information financière disponible dans les agences de Belfius Banque ou sur www.belfius.be.

Par versement, 1 combinaison de remboursement de votre capital et 1 rendement potentiel supplémentaire grâce à une sélection de fonds réputés

■ Remboursement du capital

Cette assurance placement vous donne droit au remboursement de chaque prime nette versée à la fin de la 8^e année civile complète suivant le versement. Une partie de la (des) prime(s) versée(s) est en effet investie dans une assurance de la Branche 21 (contrat Belfius Invest Top Funds Selection Protected Fix) qui a pour objectif d'augmenter en 8 ans afin d'atteindre le montant total des primes nettes versées. Sur cette assurance de la Branche 21, vous recevrez un **taux d'intérêt garanti (0,15%)**.

■ Rendement potentiel supplémentaire

Le solde de la (des) prime(s) nette(s) versée(s) est investi dans une assurance de la Branche 23 (contrat Belfius Invest Top Funds Selection Plus). Ce contrat est lié à un fonds d'investissement interne de Belfius Insurance comportant plusieurs compartiments poursuivant chacun une stratégie spécifique. Ces compartiments investissent ainsi dans des fonds sélectionnés par Belfius Insurance et gérés par des gestionnaires renommés. La sélection des fonds se base sur les prestations passées de ces fonds et semblent offrir, dans les circonstances actuelles de marché, un **potentiel de croissance intéressant**. En fonction de cette sélection et de vos propres objectifs d'investissement, vous choisissez les fonds dans lesquels investir. Attention: ni le rendement, ni le capital des fonds ne sont garantis.

■ Pas de précompte mobilier

Dans le cadre de la législation fiscale actuelle, qui peut être modifiée, vous ne payez pas de précompte mobilier, sauf en cas de retrait du contrat de la Branche 21 pendant les 8 premières années du contrat.

■ Un investissement flexible

Vous épargnez à votre rythme et déterminez le montant que vous versez. Le versement minimum est de 25 euros. En fonction de l'évolution des conditions du marché, vous pouvez choisir d'autres fonds de placement dans le cadre du contrat de la Branche 23, tant pour la réserve déjà constituée dans vos fonds que pour les nouveaux versements.

Vous pouvez également transférer (partiellement) la réserve de votre contrat de la Branche 23 vers votre contrat de la Branche 21. Vous pouvez ainsi, p. ex., mettre à l'abri les bénéfices éventuellement réalisés sur les fonds de placement de votre contrat de la Branche 23 en les transférant vers votre contrat de la Branche 21.

■ Votre capital reste disponible

Vous pouvez racheter gratuitement votre réserve partiellement à des moments déterminés:

- en cas de rachat partiel de votre contrat de la Branche 21 pendant 1 mois après l'introduction du nouveau taux d'intérêt à la fin de chaque période de garantie (minimum 8 ans et maximum 9 ans après chaque versement). Vous pouvez alors prélever la réserve garantie, qui reçoit un nouveau taux d'intérêt.
- en cas de rachat partiel une fois tous les 12 mois jusqu'à maximum 10% de la réserve acquise, à raison d'un maximum de 25.000 euros de votre contrat de la Branche 21 ou du contrat de la Branche 23.

Vous pouvez prélever des sommes périodiquement (formule Comfort) de votre contrat de la Branche 23, à raison d'un minimum de 125 euros et d'un maximum annuel de 20% du total des primes versées. Cette possibilité ne peut pas être combinée avec la situation précédente. Si vous souhaitez effectuer un retrait (partiel) de la réserve de votre contrat de Branche 21, mieux vaut l'effectuer au moins 8 ans après le début du contrat, sinon le précompte mobilier sera dû.

■ Options intéressantes

Si vous le souhaitez, vous pouvez adapter la gestion des fonds de la Branche 23 à vos besoins. Vous pouvez, p. ex., choisir par versement de limiter automatiquement les pertes éventuelles futures pour un fonds déterminé ou de mettre automatiquement à l'abri les bénéfices éventuels futurs pour un fonds déterminé afin de tenter ainsi de limiter les risques. Vous pouvez aussi choisir d'adapter régulièrement le poids des différents fonds automatiquement à la dernière répartition que vous souhaitez.

■ Protection de vos héritiers

Vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès de l'assuré. Cette assurance peut constituer dès lors un instrument de planification successorale.

Attention!

Il n'est actuellement plus possible de souscrire à de nouveaux contrats.

Seuls des versements complémentaires dans des contrats existants sont encore possibles.

Belfius Invest Top Funds Selection Protected

FRAIS

Frais d'entrée

Maximum 2,50%

Frais de sortie

5%, 4%, 3%, 2%, 1% selon que le rachat a lieu au cours de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e année ou plus à compter à partir du début du contrat. En cas de rachat ou de transfert de la réserve du contrat BI Top Funds Selection Protected Fix (Branche 21) après les 8 premières années du contrat, des frais de sortie financiers (calculés selon l'A.R. du 14 novembre 2013 portant sur les activités d'assurance-vie) pourront éventuellement être imputés en plus des frais de sortie de 1%, le total de ces frais ne pouvant toutefois pas dépasser 5%.

Il est possible de racheter la réserve sans frais à des moments déterminés.

Les situations où il est possible de sortir sans frais sont énumérées en début de document.

Frais de gestion

- Contrat de la Branche 21: chaque mois, 0,01% sur la réserve acquise
- Contrat de la Branche 23: maximum 1,35%/an pour les fonds d'actions, maximum 1,2%/an pour les fonds mixtes, maximum 1,1%/an pour les fonds obligataires. Ces frais sont imputés par l'assureur et sont calculés sur la valeur d'inventaire. L'assureur ne facture pas de frais de gestion pour les fonds de liquidités.

Indemnité de rachat/reprise

Une indemnité conjoncturelle de sortie peut être imputée pour le contrat de la Branche 21 pendant les 8 premières années suivant chaque versement et pendant les 8 années de toute nouvelle période de garantie du taux d'intérêt garanti, conformément aux dispositions de l'A.R. du 14 novembre 2003 portant sur l'activité d'assurance-vie.

Frais en cas de transfert

Des frais d'1% sont imputés en cas de transfert (partiel) de compartiments dans la gamme Branche 23 ou de transfert (partiel) du contrat de la Branche 21 vers celui de la Branche 23 ou inversement. Aucuns frais d'entrée, aucuns frais de sortie ou taxes ne seront facturés. En cas de transfert du contrat de la Branche 21, une indemnité conjoncturelle de sortie ou des frais de sortie financiers peuvent être dus. En cas de transfert durant les 8 premières années du contrat de la Branche 21, un précompte mobilier devra être acquitté.

ASPECTS FISCAUX

La législation fiscale actuelle, qui est susceptible de changer, applique un régime fiscal aux investisseurs particuliers soumis à l'impôt belge des personnes physiques comme suit:

- Précompte mobilier: pas de précompte mobilier sur les prestations en cas de vie versées à tout moment pour le contrat de la Branche 23 et après 8 ans pour le contrat de la Branche 21, à compter à partir de la date de début du contrat. En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat de la Branche 21, un précompte mobilier libératoire de 30% calculé sur les plus-values est à charge du souscripteur/du (des) bénéficiaire(s).
- Taxe d'assurance: une taxe d'assurance de 2% est due sur les primes versées.

Le traitement fiscal dépend des conditions individuelles. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la fiche d'information financière du produit et le règlement de gestion du fonds. Ce produit est soumis à la législation belge. Les investisseurs qui sont soumis à un autre régime fiscal que celui qui est en vigueur en Belgique, sont priés de se renseigner sur le régime fiscal qui leur est appliqué.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES FONDS DE LA BRANCHE 23

Compartiment BI Templeton Asian Smaller Co A EUR

Le compartiment investit dans *Templeton Asian Smaller Companies Fund A (acc) EUR* (code ISIN: LU0390135415) qui vise un accroissement du capital à long terme et investit principalement dans les actions cessibles et dans les certificats de dépôt de small-caps, entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards USD au moment de l'acquisition, qui sont établies en Asie et/ou qui déploient une part importante de leurs activités dans cette région. L'Asie regroupe, sans que cette liste soit limitative, les pays suivants: Bangladesh, Cambodge, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande et Vietnam.

Compartiment BI BlackRock Global Funds European A2

Le compartiment investit dans *BlackRock Global Funds European Fund A2* (code ISIN: LU0011846440). L'objectif de ce fonds est de maximiser le rendement total (accroissement du capital et revenus) libellé en euro en investissant principalement dans les actions d'entreprises établies en Europe ou qui y sont majoritairement actives sur le plan économique.

Compartiment BI Robeco US Large Cap Equities D EUR

Le compartiment investit dans *Robeco US Large Cap Equities D EUR* (code ISIN: LU0474363974), qui investit à son tour dans de grandes entreprises aux États-Unis et se compose principalement d'actions affichant une capitalisation de marché supérieure à 2 milliards USD. Son objectif est de prendre des positions quand les marchés s'orientent à la hausse et de conserver le capital quand ceux-ci baissent, au moyen d'une gestion active des risques.

Compartiment BI Aberdeen Global Japanese Eq F A 2

Le compartiment investit dans *Aberdeen Global Japanese Equity Fund A (EUR) 2 Acc* (code ISIN: LU0476876759). L'objectif consiste à réaliser une combinaison de rendements et d'accroissement du capital à long terme, en investissant principalement dans des actions d'entreprises établies au Japon ou ayant beaucoup d'activités dans ce pays.

Le risque de change du yen par rapport à l'euro est couvert.

Compartiment BI Invesco Pan European Structured Eq A

Le compartiment investit dans *Invesco Funds - Invesco Pan European Structured Equity Fund A* (code ISIN: LU0119750205). L'objectif d'investissement est de réaliser des rendements et un accroissement du capital à long terme, en investissant principalement dans des actions d'entreprises. Le fonds investit surtout en Europe et fait l'objet d'une gestion active dans le cadre de ses objectifs, sans référence à un benchmark via un modèle quantitatif.

Compartiment BI Fidelity F Emerging Market Debt A acc

Le compartiment investit dans *Fidelity Funds Emerging Market Debt Fund A Acc Euro* (code ISIN: LU0238205289) et vise à réaliser des rendements et un accroissement du capital, en investissant principalement dans des titres de créance émis par les pouvoirs publics de marchés émergents dans le monde entier, tant en devises fortes qu'éventuellement en devises locales. Les investissements peuvent aussi intervenir dans d'autres types de titres (en devises fortes ou en devises locales), comme des obligations et des actions d'entreprise d'un marché émergent. Les obligations en portefeuille peuvent être de moindre qualité. Les investissements se cantonnent, mais pas exclusivement, à l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Europe de l'Est (y compris la Russie), ainsi que le Moyen-Orient.

Compartiment BI Robeco High Yield Bonds DH EUR

Le compartiment investit dans *Robeco High Yield Bonds DH EUR* (code ISIN: LU0085136942), qui investit à l'échelle mondiale dans des obligations d'entreprise à haut rendement, affichant une notation inférieure à BBB, c'est-à-dire une notation inférieure à Investment Grade. Ces obligations offrent généralement un rendement plus élevé que les obligations classiques, mais sont également assorties d'un risque supérieur. Ce risque est activement réduit en investissant dans de nombreuses entreprises, et en diversifiant les investissements sur plusieurs secteurs et catégories de notations. Les obligations sont sélectionnées sur la base d'une vision globale du marché et d'une analyse approfondie des entreprises (sélection bottom-up). Des produits dérivés peuvent également être utilisés pour différentes raisons: pour couvrir une position déterminée, à des fins d'arbitrage, ou comme levier pour une exposition supplémentaire au marché du crédit.

Le fonds couvre entièrement les risques de change par rapport à l'euro.

Compartiment BI Templeton Glob. Total Return A EUR H1

Le compartiment investit dans *Templeton Global Total Return Fund A (acc) EUR H1* (code ISIN: LU0294221097). L'objectif principal consiste à générer sur les investissements un rendement total maximum en USD, combinant intérêts, accroissement du capital et gains de change, pour autant que ce soit conforme à une gestion d'investissement de type conservateur. Cet objectif est réalisé en investissant principalement dans un portefeuille de titres de créance à taux fixe et/ou variable, et d'obligations (y compris des titres de bonne qualité et des titres de moindre qualité) émises par des gouvernements, des institutions publiques ou des entreprises, dans le monde entier. Le risque de change de la valeur d'inventaire en USD convertie en euro est couvert. La durée du portefeuille est gérée activement.

Compartiment BI Carmignac Patrimoine A EUR Acc

Le compartiment investit dans *Carmignac Patrimoine A EUR. acc (FR0010135103)*. Il s'agit d'un fonds «diversifié», dont les principaux moteurs de performance sont les suivants:

- d'une part, les actions: le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte géographique ou sectorielle, y compris les pays émergents dans la limite de max. 25% de l'actif net)
- d'autre part, le fonds investit aussi dans des produits de taux: l'actif net du fonds est investi à concurrence de 50% à 100% en obligations d'État et d'entreprises, à taux fixe et/ou variable, et en instruments du marché monétaire. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade». Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net. Le fonds peut aussi utiliser, en exposition et en couverture, des devises autres que la devise de valorisation du fonds. La durée du portefeuille obligataire est gérée activement.

Compartiment BI Ethna Fund Aktiv T

Le compartiment investit dans *Ethna Fund AKTIV T* (code ISIN: LU0431139764), dont l'objectif principal consiste à réaliser une plus-value intéressante en euro, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et des dépôts à terme. La part en actions, fonds en actions et titres assimilables à des actions ne peut pas dépasser au global 49% de l'actif net du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne peut pas dépasser 10% de l'actif du fonds. L'acquisition est principalement axée sur des actifs d'émetteurs ayant leur siège dans un État membre de l'OCDE. Le fonds peut avoir recours à des produits dérivés, afin de couvrir ou d'accroître son actif. La durée de la portefeuille obligataire est gérée activement.

Compartiment BI JP Morgan Global Income A (acc) EUR

Le compartiment investit dans *JP Morgan Global Income Fund A (acc) EUR* (code ISIN: LU0740858229). Ce fonds investit à l'échelle mondiale en obligations, en actions et en Real Estate Investment Trusts (REITS). Les obligations sont principalement sélectionnées sur la base de leurs coupons potentiellement élevés, et les actions sur la base du rendement de leur dividende. La flexibilité du processus d'allocation procure aux investisseurs une certaine marge de manœuvre dans les classes d'actifs, secteurs et marchés, selon les opportunités qui se présentent. Le fonds peut aussi avoir recours à des produits dérivés. Les émetteurs d'entreprises en portefeuille peuvent aussi être établis dans des pays émergents. Les obligations en portefeuille peuvent afficher une notation inférieure à Investment Grade, ou être cotées sans notation. Le risque de devise par rapport à l'euro est en grande partie couvert.

Compartiment BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR

Le compartiment investit dans *Blackrock Global Funds Global Allocation Fund A2-EUR* (code ISIN: LU0171283459). Ce fonds vise un rendement maximal libellé en USD, en combinant croissance du capital et revenu des actifs, et investit à l'échelle mondiale dans différents actifs. La répartition de ces actifs dépend de la situation et des attentes sur les marchés financiers. Dans une conjoncture normale du marché, le compartiment investira au moins 70% du total de son actif dans des actions et dans des titres à rendement fixe. Les titres à rendement fixe comprennent des obligations et des instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à court terme). Le fonds peut aussi détenir des dépôts et liquidités. La durée de la portefeuille obligataire est gérée activement.

Compartiment BI Ethna Dynamisch T

Le compartiment investit dans *Ethna Dynamisch T* (code ISIN: LU0455735596). La politique d'investissement vise principalement à réaliser une plus-value intéressante en euro, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif total. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres fonds et des dépôts à terme. L'investissement dans des certificats représentatifs de marchandises (p. ex. métaux précieux, matières premières) ne doit, à cet égard, pas excéder 20% de l'actif du fonds. La part des actions et des fonds d'actions s'élèvera en principe à 70% au maximum de l'actif total du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des produits dérivés, afin de couvrir ou d'accroître son actif.

Compartiment BI Flossbach v Storch – Multiple Opp II RT

Le compartiment investit dans *Flossbach von Storch – Multiple Opportunities II RT* (code ISIN: LU1038809395). L'objectif de la politique d'investissement consiste à réaliser une plus-value intéressante, en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux.

Le fonds investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations (même éventuellement convertibles), des instruments du marché monétaire, des certificats, des fonds, des liquidités et des dépôts à terme. Maximum 20% de l'actif net peuvent être investis indirectement dans des métaux précieux. L'investissement dans un autre fonds ne peut pas dépasser 10% de l'actif. Le compartiment peut avoir recours à des produits dérivés, afin de couvrir ou d'accroître son actif.

Compartiment BI Money Market Euro

Le compartiment investit dans *Candriam Money Market euro* (code ISIN: LU0093583077). Ce fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire, des fonds obligataires d'une durée résiduelle d'un an maximum, ou dont le taux est révisable au moins annuellement, ainsi que dans les certificats de trésorerie. Les émetteurs d'instruments monétaires et d'obligations affichent au moins une notation Investment Grade (BBB-/Baa3). Les investissements sont libellés en euros, ainsi que dans les devises des pays membres de l'OCDE.

Ce compartiment est un compte d'attente. Les réserves des compartiments énumérés ci-dessus sont automatiquement transférés vers ce compartiment, p. ex. lors de l'exécution d'une formule Stop-Loss ou Lock-Win. Le but n'est pas de créer un rendement potentiel plus élevé par le biais de ce compartiment.

PROFIL RISQUE PRODUIT



Vous trouverez de plus amples informations www.belfius.be/approcheinvestissements.

Consultez votre spécialiste en investissements. Il évaluera avec vous vos connaissances et votre expérience en matière financière, vos objectifs et votre horizon d'investissement ainsi que votre situation financière. En fonction de votre appétit de risque vous décidez vous-même dans quels fonds vous investissez.

RISQUES

Un investissement dans le contrat d'assurance-vie Belfius Invest Top Funds Selection Protected peut comporter les risques suivants:

- **Risque de taux d'intérêt:** ce risque porte sur le contrat de la Branche 21 ou sur les fonds de la Branche 23 qui investissent (partiellement) en obligations. Lors d'un rachat, il est possible de subir une perte de valeur en cas de hausse des taux du marché. S'il s'agit d'un contrat de la Branche 21, une perte de valeur n'est possible qu'en cas de retrait à des moments où les frais de sortie ou l'indemnité conjoncturelle de sortie sont appliqués. Par contre, en cas de baisse des taux du marché, un fonds peut rapporter une valeur ajoutée.
- **Risque de change:** ce risque concerne principalement les fonds de la Branche 23. Si un fonds investit également dans une devise (non couverte par rapport à l'euro) et que cette devise n'évolue pas favorablement, le rendement sera réduit lors de la conversion en euro. Par contre, si la devise évolue favorablement, l'investissement apportera également une valeur ajoutée en raison du cours de change favorable.
- **Risque de capital:** dans le cas des fonds de la Branche 23, il existe un risque que la valeur du capital investi ait baissé lors du retrait à la suite de la situation financière et économique sur les marchés. L'envergure du risque de capital dépend de la stratégie suivie par le fonds. Dans le cas du contrat de la Branche 21, il se peut que votre capital investi et/ou vos intérêts ne soient pas remboursés ou pas totalement en cas de faillite de la compagnie d'assurances Belfius Insurance. Les montants versés par des particuliers et certaines personnes morales dans le contrat de la Branche 21 relèvent du régime légal de la garantie de dépôt belge à concurrence de 100.000 euros/personne/entreprise d'assurances.

PROTECTION DES DEPOTS

Les montants investis dans les contrats d'assurance-vie de la Branche 21 sont protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances sur la vie.

SERVICE PLAINTES

Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.

Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).

DOCUMENTATION

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont priés de prendre connaissance de l'ensemble du contenu de la fiche d'information financière sur l'Assurance-Vie, des conditions générales et du règlement de gestion du fonds. Ces documents sont mis gratuitement à disposition dans les agences Belfius ainsi que sur www.belfius.be.

Fiche d'information financière assurance-vie combinée (branches 21 et 23)

Belfius Invest Top Funds Selection Protected

Type d'assurance-vie	- Assurance-vie combinant un taux d'intérêt garanti (contrat branche 21) avec une Assurance-Vie (contrat branche 23) dont le rendement est lié à des fonds de placement internes, nommés « compartiments » ci-après.
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> - Formule d'assurance composée de 2 contrats : BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix (branche 21) et BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus (branche 23). - <u>Garanties principales vie et décès liées au contrat BELFIUS INVEST TOP SELECTION PROTECTED Fix (B21) : capital et intérêts capitalisés garantis (sous réserve des frais et des éventuelles indemnités) suivant l'objectif de protection choisi par le souscripteur à la souscription, objectif qui ne peut plus changer durant le contrat :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Protégé : protection de 100 % du capital à l'échéance de chaque garantie d'intérêts par prime versée, pour autant que la prime n'est pas intégralement investie dans un des deux contrats distincts Belfius Top Selection Fund Protected Fix ou Belfius Top Selection Fund Protected Plus. - <u>Garantie principale décès liées au contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus (B23) :</u> la valeur du contrat au jour du décès correspondant à la multiplication des unités acquises et leur valeur correspondante au jour du décès.
Public	- Les personnes physiques de plus de 18 ans, résidents Belges au moment de la souscription, qui souhaitent profiter d'un potentiel de rendement supérieur.
Volet branche 21	Contrat « BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix »
Rendement	<p>Ce produit comporte certaines risques inhérents aux produits de la branche 21 tels que le risque de crédit (en cas de faillite de Belins NV) et le risque de liquidité. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques.</p> <p>Ce produit est garanti par le Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers. Le Fonds de protection garantit la valeur de rachat de l'ensemble des contrats individuels d'assurance sur la vie de la branche 21 (produit avec capital ou rendement garanti) souscrits par le preneur d'assurance auprès de la compagnie jusqu'à un montant total de 100.000 €.</p>
- Taux d'intérêt garanti	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'intérêt annuel garanti : 0,15 % (au 18/07/2016) - Les taux d'intérêt sont garantis par prime nette versée jusqu'au premier mardi suivant le 31 décembre de la 8^e année civile après l'année du paiement. Ensuite, au terme de chaque période de garantie, le taux d'intérêt garanti et la nouvelle période de garantie sont fixés en fonction des conditions du marché. - La compagnie calcule le montant versé dans le cadre du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix de façon à pouvoir garantir, à l'échéance de chaque période de garantie par versement de prime, un capital égal à 100% de son ou ses versements nets. - Le taux d'intérêt n'est pas garanti pour les versements futurs. Chaque prime suivante fait l'objet du taux d'intérêt en vigueur au moment du paiement. Au 18/07/2016, cet intérêt annuel est de 0,15 %. - La compagnie se réserve le droit de modifier le taux d'intérêt garanti pour les versements futurs en fonction des conditions du marché et de la réglementation. - Les versements produisent des intérêts à partir du mardi qui suit le jour de la réception de la prime par la Compagnie.
- Participation aux bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - La compagnie d'assurances peut octroyer une participation aux bénéficiaires. Cette participation n'est pas garantie ; elle dépend des résultats de la compagnie. La participation aux bénéficiaires est ajoutée à la réserve acquise. - La participation aux bénéficiaires est accordée aux contrats en vigueur au 31 décembre de l'année concernée et est acquise le 1^{er} janvier qui suit. - La hauteur de la participation aux bénéficiaires dans le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix (B21) peut être liée à la proportion entre la réserve du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix (B21) et du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus (B23) ou à la hauteur de la réserve dans les deux contrats.
- Rendement passé	- Les rendements du passé n'offrent pas une garantie pour l'avenir et ne constituent pas un indicateur

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11 – BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.

fiable pour les résultats futurs..

- Mode de capitalisation : intérêts composés.
- L'octroi de la participation aux bénéficiaires est subordonné à l'accord de l'Assemblée générale.

	Incl. PB de base	Incl. PB extra	Incl. PB bonus
Rendement 2013	2,50 %	3,05 %	3,30 %
Rendement 2014	2,25 %	2,75 %	3,00 %
Rendement 2015	2,00 %	2,50 %	2,75 %

Volet branche 23

Contrat « BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus »

Fonds

Sur la base des critères déterminés par Belfius Banque SA, le produit d'assurance (Branche 23) Belfius Invest Top Fund Selection Protected Plus convient à la partie protégée du portefeuille de l'investisseur.

L'investissement de la prime versée au contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus sera ventilé sur les différents compartiments sélectionnés, suivant la clé de répartition choisie par le souscripteur. Le souscripteur peut modifier la clé de répartition par la suite s'il le souhaite. Les compartiments sont gérés par Belfius Insurance S.A.. Les compartiments sont libellés en EUR. Les compartiments investissent dans des OPC sans rendement garanti.

Compartiment BI Templeton Asian Smaller Co A EUR

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Templeton Asian Smaller Companies Fund A Acc EUR (ISIN : LU0390135415) qui vise un accroissement du capital à long terme et investit principalement dans les actions cessibles et dans les certificats de dépôt de small-caps (petites capitalisations de moins de 2 milliards USD) qui sont établies en Asie et/ou qui déploient une part importante de leurs activités dans cette région. L'Asie regroupe, sans que cette liste soit limitative, les pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, etc.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Franklin Templeton International Services S.à.r.l.
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,35% par an
- ❖ Classe de risque : 6 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI BlackRock Global Funds European A2

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds BlackRock Global Funds European A2 (ISIN : LU0011846440). Le fonds vise à optimiser le rendement en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds. Le fonds investit au moins 70% du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés domiciliées, ou exerçant la majeure partie de leurs activités, en Europe. L'Europe désigne ici tous les pays européens, y compris le Royaume-Uni, l'Europe de l'Est et les pays de l'ex-Union soviétique.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : BlackRock (Luxembourg) S.A
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,35% par an
- ❖ Classe de risque : 6 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI Robeco US Large Cap Equities D EUR

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Robeco US Large Cap Equities D EUR (ISIN : LU0474363974), qui investit à son tour dans de grandes entreprises aux États-Unis. Ce fonds se compose principalement d'actions affichant une capitalisation supérieure à 2 milliards USD. Son objectif est de prendre des positions quand les marchés s'orientent à la hausse et de conserver le capital quand ceux-ci baissent, au moyen d'une gestion active des risques.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Robeco Luxembourg S.A.
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,35% par an
- ❖ Classe de risque : 5 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Aberdeen Global Japanese Equity Fund A2 Acc EUR (ISIN : LU0476876759). Ce fonds a pour vocation

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11 - BIC : GKCCBEBB - IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.

d'offrir un accroissement du capital à long terme en investissant dans des sociétés situées ou ayant des activités au Japon, cotées en Bourse. Le risque de change est couvert.

- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Aberdeen Global Services S.A
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,35% par an
- ❖ Classe de risque : 6 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI Invesco Pan European Structured Eq A

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Invesco Funds-Invesco Pan European Structured Equity Fund A Acc (ISIN : LU0119750205). L'objectif d'investissement du fonds est la croissance du capital à long terme. Le fonds a pour but d'investir principalement dans des actions de sociétés européennes ou des sociétés qui sont actives en Europe. Le fonds fait l'objet d'une gestion active sans qu'aucune contrainte ne lui soit imposée par un indicateur de référence.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Invesco Management S.A.
- ❖ Frais de gestion : 1,35% par an
- ❖ Classe de risque : 5 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI Fidelity F Emerging Market Debt A Acc

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Fidelity Funds Emerging Market Debt A Acc EUR (ISIN : LU0238205289) et vise à réaliser des rendements et un accroissement du capital, en investissant principalement (au moins 70% des actifs) dans des titres de créance émanant de marchés émergents dans le monde entier. Le fonds peut aussi investir dans d'autres types de titres, dont les instruments de dette de marchés locaux, des titres à taux fixe, des actions et des obligations d'entreprise d'émetteurs évoluant sur un marché émergent ainsi que dans des obligations de moindre qualité. Les investissements se cantonnent, mais pas exclusivement, à l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Europe de l'Est (Russie comprise) et le Moyen-Orient. Le
- ❖ Gestionnaire du fonds sous-jacent : FIL Investment Management (Lux.) S.A.
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,10% par an
- ❖ Classe de risque : 5 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI Robeco High Yield Bonds DH EUR

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Robeco High Yield Bonds DH EUR (ISIN : LU0085136942). Ce fonds investit à l'échelle mondiale dans des obligations d'entreprise à haut rendement, affichant une notation maximale de BBB. Les obligations sont sélectionnées sur la base d'une vision étendue des marchés et d'une analyse de la société en profondeur. Le risque de change est couvert. Des dérivés peuvent être utilisés pour couvrir certaines positions, pour des arbitrages ou comme « levier » pour une exposition supplémentaire au marché du crédit.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Robeco Luxembourg S.A.
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,10% par an
- ❖ Classe de risque : 4 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI Templeton Glob. Total Return A Eur H1

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Templeton Global Total Return A Acc EUR H1 (ISIN : LU0294221097). Le fonds a pour objectif de maximiser la performance globale de l'investissement en visant l'appréciation de la valeur de ses placements en USD et en réalisant des gains de change à moyen et long terme. Le fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de créance et d'obligations à taux fixe et variable (y compris des titres de bonne qualité et de qualité inférieure à « investment grade ») émis par des États, des entités publiques et des sociétés du monde entier, ainsi que dans certains instruments financiers dérivés à des fins de couvertures. Le risque de change de la valeur d'unité en USD convertie en euro est couvert. La duration du portefeuille est gérée activement.
- ❖ Gestionnaire du fonds sous-jacent : Franklin Templeton International Services
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,10% par an
- ❖ Classe de risque : 4 (échelle de 1 à 7)

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11- BIC : GKCCBEBB - IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.

Compartiment BI Carmignac Patrimoine A EUR acc

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans Carmignac Patrimoine A Acc EUR (ISIN : FR0010135103). Le fonds est un fonds «diversifié» dont les moteurs de performance sont les suivants : Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net). Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds est au moins «Investment Grade». Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net. Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Carmignac Gestion
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,20% par an
- ❖ Classe de risque : 4 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI Ethna Aktiv T

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Ethna AKTIV T (ISIN : LU0431139764). L'objectif principal du fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et des dépôts à terme. La part en actions, fonds en actions et titres assimilables à des actions ne doit pas dépasser 49 % de l'actif net du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10 % de l'actif du fonds. L'acquisition est principalement axée sur des actifs d'émetteurs ayant leur siège dans un État membre de l'OCDE. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers, dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« produits dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Ethnea Independent Investors S.A.
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,20% par an
- ❖ Classe de risque : 4 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI JPMorgan Global Income A (acc) EUR

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds JPMorgan Investment Funds Global Income Fund A Acc EUR (ISIN : LU0740858229). Le fonds cherche à offrir un revenu régulier en investissant, à l'échelle mondiale, essentiellement dans un portefeuille de titres générateurs de revenus et en ayant recours aux instruments financiers dérivés. Le fonds investira essentiellement dans des titres de créance, des actions et des fonds d'investissement immobiliers (REIT). Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents. Le fonds peut également investir dans d'autres actifs tels que, entre autres, des titres convertibles et des contrats de change à terme. Le fonds peut investir dans des titres de créance de catégorie inférieure à « investment grade » et des titres non notés.
- ❖ Gestionnaire du fonds sous-jacent : J.P.Morgan Asset Management (Europe) S.à.r.l
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,20 % par an
- ❖ Classe de risque : 4 (échelle de 1 à 7)

Compartiment BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR

- ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds BlackRock Global Funds – Global Allocation A2 EUR (ISIN : LU0171283459). Le fonds vise à optimiser le rendement en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds. Le fonds investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) et des titres de créances dans des conditions de marché normales. Les titres de créances comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Il peut également détenir des dépôts et des liquidités.
- ❖ Gestionnaire du fonds sous-jacent : BlackRock (Luxembourg) S.A.
- ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,20 % par an
- ❖ Classe de risque : 5 (échelle de 1 à 7)

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11 – BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.

	<p>Compartiment BI Ethna - Dynamisch T</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Ethna Dynamisch T (ISIN : LU0455735596). La politique d'investissement du fonds vise principalement à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres fonds et des dépôts à terme. L'investissement dans des certificats représentatifs de marchandises (p. ex. métaux précieux, matières premières) ne doit, à cet égard, pas excéder 20 % de l'actif du fonds. La part des actions, des fonds en actions et des titres assimilés à des actions s'élèvera en principe à 70 % au maximum de l'actif du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10 % de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers, dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« produits dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif. ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Ethenea Independent Investors S.A. ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,20% par an ❖ Classe de risque : 4 (échelle de 1 à 7) <p>Compartiment BI Flossbach v Storch - Multiple Opp II RT</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Flossbach von Storch – Multiple Opportunities II RT (ISIN : LU1038809395). L'objectif de ce fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du fonds en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Le fonds investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres produits structurés (des obligations convertibles ou des obligations à bons de souscription), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. Maximum 20% des actifs nets du fonds peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10 % de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif. ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Flossbach von Storch Invest S.A. ❖ Frais de gestion du compartiment : 1,20% par an ❖ Classe de risque : 4 (échelle de 1 à 7) <p>Compartiment BI Money Market Euro (Fonds de Cash)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Politique d'investissement : le compartiment investit dans le fonds Candriam Money Market Euro (ISIN : LU0093583077). Ce fonds investit principalement dans les instruments monétaires, du cash, des instruments financiers et des fonds obligataires d'une durée résiduelle d'un an maximum ou dont le taux est révisable au moins annuellement ainsi que dans les certificats de trésorerie. Les émetteurs d'instruments monétaires et d'obligations affichent au moins une notation de A2/P2 (Standard & Poor's) ou l'équivalent de cela (des émetteurs de bonne qualité). Les investissements sont libellés en EUR, ainsi que dans les devises des pays membres de l'O.C.D.E. Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables). ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Candriam Luxembourg ❖ Frais de gestion du compartiment : 0% par an ❖ Classe de risque : 1 (échelle de 1 à 7) <p>Les prospectus des différents fonds/OPC sous-jacents sont disponibles sur les sites web des compagnies de gestion.</p>
Rendement	<ul style="list-style-type: none"> - La compagnie d'assurances ne garantit pas le rendement du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus. - Le rendement est lié à la performance des compartiments choisis par le souscripteur. - La valeur de chaque compartiment est le résultat de la multiplication du nombre d'unités par compartiment et de la valeur de chaque unité. - L'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine. En conséquence, une volatilité élevée peut en

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11 – BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.

	<p>découler.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance. La participation aux bénéfices dont il est question dans le cadre de BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix (branche 21) ne s'applique pas au contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus (branche 23). 																																																																																																																
Rendements passés	<ul style="list-style-type: none"> - Les rendements du passé n'offrent pas une garantie pour l'avenir et ne constituent pas un indicateur fiable pour les résultats futurs. - Rendements cumulés des compartiments par année et le rendement actuariel depuis la date de création des compartiments jusqu'au le 31/12/2016. <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Date de création</th> <th>Rendements en 2013</th> <th>Rendements en 2014</th> <th>Rendements en 2015</th> <th>Rendements en 2016</th> <th>Rendements depuis la date de création</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BI Templeton Asian Smaller Co A EUR</td> <td>10/06/2013</td> <td>5,90%</td> <td>22,00%</td> <td>3,20%</td> <td>6,90%</td> <td>10,00%</td> </tr> <tr> <td>BI BlackRock Global Funds European A2</td> <td>10/06/2013</td> <td>11,00%</td> <td>1,50%</td> <td>9,30%</td> <td>-4,40%</td> <td>4,20%</td> </tr> <tr> <td>BI Robeco US Large Cap Equities D EUR</td> <td>10/06/2013</td> <td>9,70%</td> <td>22,70%</td> <td>3,30%</td> <td>14,40%</td> <td>14,00%</td> </tr> <tr> <td>BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR</td> <td>10/06/2013</td> <td>12,80%</td> <td>13,00%</td> <td>6,90%</td> <td>-0,30%</td> <td>8,50%</td> </tr> <tr> <td>BI Invesco Pan European Structured Eq A</td> <td>11/05/2015</td> <td>/</td> <td>/</td> <td>-5,30%</td> <td>-1,10%</td> <td>-3,80%</td> </tr> <tr> <td>BI Fidelity F Emerging Market Debt A Acc</td> <td>10/06/2013</td> <td>-5,10%</td> <td>20,30%</td> <td>8,90%</td> <td>10,40%</td> <td>9,90%</td> </tr> <tr> <td>BI Robeco High Yield Bonds DH EUR</td> <td>10/06/2013</td> <td>3,90%</td> <td>1,50%</td> <td>-1,50%</td> <td>11,90%</td> <td>4,30%</td> </tr> <tr> <td>BI Templeton Glob. Total Return A EUR H1</td> <td>11/05/2015</td> <td>/</td> <td>/</td> <td>-6,70%</td> <td>5,20%</td> <td>-1,70%</td> </tr> <tr> <td>BI Carmignac Patrimoine A EUR Acc</td> <td>10/06/2013</td> <td>3,60%</td> <td>7,10%</td> <td>-1,20%</td> <td>2,20%</td> <td>3,70%</td> </tr> <tr> <td>BI Ethna Aktiv T</td> <td>10/06/2013</td> <td>2,00%</td> <td>6,60%</td> <td>-2,10%</td> <td>-4,40%</td> <td>0,10%</td> </tr> <tr> <td>BI JPMorgan Global Income A (acc) EUR</td> <td>13/06/2014</td> <td>/</td> <td>-0,20%</td> <td>-2,00%</td> <td>5,20%</td> <td>0,90%</td> </tr> <tr> <td>BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR</td> <td>13/06/2014</td> <td>/</td> <td>11,00%</td> <td>6,40%</td> <td>5,20%</td> <td>9,20%</td> </tr> <tr> <td>BI Ethna - Dynamic T</td> <td>11/05/2015</td> <td>/</td> <td>/</td> <td>-4,00%</td> <td>0,60%</td> <td>-2,60%</td> </tr> <tr> <td>BI Flossbach v Storch – Multiple Opp II RT</td> <td>11/05/2015</td> <td>/</td> <td>/</td> <td>-3,30%</td> <td>4,90%</td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>BI Money Market Euro</td> <td>10/06/2013</td> <td>-0,10%</td> <td>-0,01%</td> <td>-0,40%</td> <td>-0,40%</td> <td>-0,20%</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Les rendements bruts excl. frais d'entrée (comme mentionné dans la rubrique 'Frais') et taxe (comme mentionné dans la rubrique 'Fiscalité') des compartiments sont calculés par Belfius Insurance SA. Les frais de gestion sont inclus dans le calcul de ces rendements.. - La valeur de départ (la valeur nette d'inventaire au lancement) de tous les compartiments est de 250 EUR/ unité 		Date de création	Rendements en 2013	Rendements en 2014	Rendements en 2015	Rendements en 2016	Rendements depuis la date de création	BI Templeton Asian Smaller Co A EUR	10/06/2013	5,90%	22,00%	3,20%	6,90%	10,00%	BI BlackRock Global Funds European A2	10/06/2013	11,00%	1,50%	9,30%	-4,40%	4,20%	BI Robeco US Large Cap Equities D EUR	10/06/2013	9,70%	22,70%	3,30%	14,40%	14,00%	BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR	10/06/2013	12,80%	13,00%	6,90%	-0,30%	8,50%	BI Invesco Pan European Structured Eq A	11/05/2015	/	/	-5,30%	-1,10%	-3,80%	BI Fidelity F Emerging Market Debt A Acc	10/06/2013	-5,10%	20,30%	8,90%	10,40%	9,90%	BI Robeco High Yield Bonds DH EUR	10/06/2013	3,90%	1,50%	-1,50%	11,90%	4,30%	BI Templeton Glob. Total Return A EUR H1	11/05/2015	/	/	-6,70%	5,20%	-1,70%	BI Carmignac Patrimoine A EUR Acc	10/06/2013	3,60%	7,10%	-1,20%	2,20%	3,70%	BI Ethna Aktiv T	10/06/2013	2,00%	6,60%	-2,10%	-4,40%	0,10%	BI JPMorgan Global Income A (acc) EUR	13/06/2014	/	-0,20%	-2,00%	5,20%	0,90%	BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR	13/06/2014	/	11,00%	6,40%	5,20%	9,20%	BI Ethna - Dynamic T	11/05/2015	/	/	-4,00%	0,60%	-2,60%	BI Flossbach v Storch – Multiple Opp II RT	11/05/2015	/	/	-3,30%	4,90%	1,00%	BI Money Market Euro	10/06/2013	-0,10%	-0,01%	-0,40%	-0,40%	-0,20%
	Date de création	Rendements en 2013	Rendements en 2014	Rendements en 2015	Rendements en 2016	Rendements depuis la date de création																																																																																																											
BI Templeton Asian Smaller Co A EUR	10/06/2013	5,90%	22,00%	3,20%	6,90%	10,00%																																																																																																											
BI BlackRock Global Funds European A2	10/06/2013	11,00%	1,50%	9,30%	-4,40%	4,20%																																																																																																											
BI Robeco US Large Cap Equities D EUR	10/06/2013	9,70%	22,70%	3,30%	14,40%	14,00%																																																																																																											
BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR	10/06/2013	12,80%	13,00%	6,90%	-0,30%	8,50%																																																																																																											
BI Invesco Pan European Structured Eq A	11/05/2015	/	/	-5,30%	-1,10%	-3,80%																																																																																																											
BI Fidelity F Emerging Market Debt A Acc	10/06/2013	-5,10%	20,30%	8,90%	10,40%	9,90%																																																																																																											
BI Robeco High Yield Bonds DH EUR	10/06/2013	3,90%	1,50%	-1,50%	11,90%	4,30%																																																																																																											
BI Templeton Glob. Total Return A EUR H1	11/05/2015	/	/	-6,70%	5,20%	-1,70%																																																																																																											
BI Carmignac Patrimoine A EUR Acc	10/06/2013	3,60%	7,10%	-1,20%	2,20%	3,70%																																																																																																											
BI Ethna Aktiv T	10/06/2013	2,00%	6,60%	-2,10%	-4,40%	0,10%																																																																																																											
BI JPMorgan Global Income A (acc) EUR	13/06/2014	/	-0,20%	-2,00%	5,20%	0,90%																																																																																																											
BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR	13/06/2014	/	11,00%	6,40%	5,20%	9,20%																																																																																																											
BI Ethna - Dynamic T	11/05/2015	/	/	-4,00%	0,60%	-2,60%																																																																																																											
BI Flossbach v Storch – Multiple Opp II RT	11/05/2015	/	/	-3,30%	4,90%	1,00%																																																																																																											
BI Money Market Euro	10/06/2013	-0,10%	-0,01%	-0,40%	-0,40%	-0,20%																																																																																																											
Accès/souscription	- À tout moment.																																																																																																																
Valeur d'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> - La valeur d'inventaire de chaque compartiment peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou sur le site www.belfius.be. Elle figure aussi dans l'extrait annuel envoyé au souscripteur. - La valeur d'inventaire est déterminée chaque jour ouvrable bancaire. - La valeur des parts est déterminée le premier jour de valorisation suivant l'envoi de la notification ou au plus tard trois jours ouvrables bancaires après cette date. 																																																																																																																
Transfert de compartiment	<ul style="list-style-type: none"> - À tout moment, il est possible de transférer tout ou partie de la valeur d'un compartiment dans un autre. - Lock-Win : Cette option fonctionne par prime nette et par compartiment ; elle permet au souscripteur de déterminer à l'avance le moment auquel il souhaite protéger la réserve de son compartiment en cas de 																																																																																																																

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11- BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.

	<p>bénéfice éventuel. Pour ce faire, le souscripteur peut ajouter une formule Lock-Win au contrat Belfius Invest Top Funds Selection Protected Plus. Le souscripteur choisit un seuil correspondant à un pourcentage de la valeur d'inventaire de chaque prime nette dans ce compartiment. La Compagnie confirme ce choix par courrier au souscripteur. Lorsque la valeur d'inventaire d'une prime nette dans le compartiment atteint ou dépasse le seuil fixé par le souscripteur, la valeur du contrat est convertie automatiquement vers le compartiment du fonds cash (BI Money Market) au prorata de cette prime nette spécifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stop-Loss : Cette option fonctionne par prime nette et par compartiment. Elle permet au souscripteur de déterminer à l'avance le degré de risque qu'il est disposé à prendre. Pour limiter autant que possible les pertes éventuelles, le souscripteur peut ajouter une formule Stop-Loss au contrat Belfius Invest Top Funds Selection Protected Plus. Le souscripteur choisit un seuil correspondant à un pourcentage de la valeur d'inventaire de chaque prime nette dans ce compartiment. La Compagnie confirme ce choix par courrier au souscripteur. Lorsque la valeur d'inventaire d'une prime nette dans le compartiment atteint ou passe sous le seuil fixé par le souscripteur, la valeur du contrat est convertie automatiquement vers le compartiment du fonds cash (BI Money Market) au prorata de cette prime nette spécifique. - Rééquilibrage : Cette option offre au souscripteur le loisir de redistribuer, à certains moments déterminés à l'avance, la répartition de ses compartiments selon la clé de répartition en vigueur à ce moment précis. Cette redistribution s'effectue par la conversion en montant des compartiments qui présentent un rapport supérieur dans le contrat par rapport à la clé de répartition, vers des compartiments dont le rapport au sein du contrat est inférieur à celui de la clé de répartition.
--	---

Généralités											
Frais :											
- Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> - 2,50 % dégressifs, selon les sommes investies. - La détermination des frais d'entrée applicables à la nouvelle prime tient compte des versements effectués dans le cadre des 2 contrats et des versements antérieurs. <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th>Pour chaque prime de...</th> <th>montant des frais d'entrée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-49.999 EUR</td> <td>2,50%</td> </tr> <tr> <td>50.000-124.999 EUR</td> <td>1,75%</td> </tr> <tr> <td>125.000-249.999 EUR</td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>>= 250.0000 EUR</td> <td>0,75%</td> </tr> </tbody> </table>	Pour chaque prime de...	montant des frais d'entrée	0-49.999 EUR	2,50%	50.000-124.999 EUR	1,75%	125.000-249.999 EUR	1,00%	>= 250.0000 EUR	0,75%
Pour chaque prime de...	montant des frais d'entrée										
0-49.999 EUR	2,50%										
50.000-124.999 EUR	1,75%										
125.000-249.999 EUR	1,00%										
>= 250.0000 EUR	0,75%										
- Frais de sortie	<p>Pour le contrat « BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pendant les 8 premières années du contrat : 5 % de la réserve acquise durant la 1^{ère} année, 4 % durant la 2^e année, 3 % durant la 3^e année, 2 % durant la 4^e année et 1 % pour toutes les années suivantes, ainsi que l'indemnité de sortie conjoncturelle. - Après les 8 premières années du contrat : la somme des frais de sortie suivants, limitée au maximum légal en vigueur au moment du rachat¹ <ul style="list-style-type: none"> o 1 % de la réserve acquise et o des frais de sortie financiers, calculés comme indiqué à l'article 6 des conditions générales - Il n'y a pas de frais de sortie dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> o En cas de décès de l'assuré. o En cas de rachat partiel durant le mois qui suit l'application du nouveau taux d'intérêt à la fin de chaque période de garantie, il n'y a pas de frais de sortie sur la somme limitée à la réserve acquise à laquelle un nouveau taux est appliqué. o 1 fois tous les 12 mois, si le rachat partiel ou l'arbitrage reste limité à 10 % de la réserve acquise à ce moment, avec un maximum de 25 000 EUR. Sur un montant de plus de 10 % de la réserve ou de plus de 25 000 EUR, seule la partie ne dépassant pas 10 % de la réserve ou 25 000 EUR est exemptée de frais de sortie. Lors d'un deuxième rachat partiel ou un arbitrage (ou plus) dans les 12 mois, les frais de sortie sont calculés sur la somme totale du rachat. <p>Pour le contrat « BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 %, 4 %, 3 %, 2 %, 1 % du montant racheté, selon que le rachat intervient dans la 1^{ère}, la 2^e, la 3^e, la 4^e 										

¹ Au 02/12/2013, en vertu de l'article 30 §2 de l'A.R. du 14 novembre 2003, au maximum 5%.

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11- BIC : GKCCBEBB - IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.

<ul style="list-style-type: none"> - Frais de gestion directement imputés au contrat - Indemnité de rachat/retrait - Frais des transferts de fonds dans le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus - Frais en cas de transfert de la branche 21 à la branche 23 ou inversement 	<p>ou la 5^e année du contrat. 1 % à partir de la 6^e année.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de frais de sortie dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> o En cas de décès de l'assuré. o Sur les retraits partiels de la Formule Comfort, limités à 20 % par an de la réserve. o 1 fois tous les 12 mois, si le rachat partiel reste limité à 10 % de la réserve acquise à ce moment, avec un maximum de 25 000 EUR. Sur un montant de plus de 10 % de la réserve ou de plus de 25 000 EUR, seule la partie ne dépassant pas 10 % de la réserve ou 25 000 EUR est exemptée de frais de sortie. Lors d'un deuxième rachat partiel (ou plus) dans les 12 mois, les frais de sortie sont calculés sur la somme totale du rachat. Cette dernière possibilité de rachat partiel gratuit n'est pas cumulable avec la formule Comfort. - Par mois, 0,01 % de la réserve acquise (seulement pour le contrat « BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix ») - Pour protéger les intérêts des souscripteurs, l'assureur retiendra une indemnité conjoncturelle de la réserve demandée du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix, comme expliqué dans les conditions générales et conformément à la réglementation en vigueur au moment du rachat. - À chaque conversion (vente d'une partie ou de la totalité de la valeur d'un compartiment suivie du rachat d'un ou plusieurs autres compartiments), des frais seront portés en compte à concurrence de 1 % de la valeur convertie. - Une modification de la clé de répartition des compartiments en vue des versements à venir est gratuite. - La formule Lock-Win : Gratuit. - La formule Stop-Loss : Gratuit. - Le rééquilibrage : Gratuit. - À tout moment, il est possible de transférer une partie ou la totalité de la valeur du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix au contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus et inversement. Chaque transfert/arbitrage interne fera l'objet de frais représentant 1 % de la valeur convertie. <p>Il n'y aura ni frais d'entrée, ni frais de sortie, ni taxe sur les sommes concernées. Le cas échéant, le paiement du précompte mobilier restera de mise (sur le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix). Sur l'arbitrage du BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix au contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus sera prélevé l'indemnité de sortie conjoncturelle.</p>
Durée	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrats BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus (branche 23) et BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix (branche 21) sont conclus pour une durée indéterminée. Ils prennent fin en cas de rachat complet ou de décès de l'assuré. - Durée recommandée pour le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus : 5 ans
Prime	<p>La date, les montants et le nombre de versements sont libres, avec un minimum de 25,00 EUR par prime (et un minimum de 5,00 EUR dans le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus).</p> <p>Les primes complémentaires sont autorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> o Après déduction des frais d'entrée, les primes seront réparties entre les contrats BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix et BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus suivant la clé de répartition. o À tout moment, le souscripteur a le droit de verser une prime complémentaire qu'il peut investir intégralement dans le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix ou intégralement dans le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus. Il peut se servir des communications structurées spécifiques prévues à cet effet. Cette prime n'est pas reprise dans l'objectif de protection.
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> - Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et 'il est susceptible d'être modifié ultérieurement. <p>Fiscalité du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix (branche 21)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'avantage fiscal sur les primes versées. - Taxe de 2 % sur les primes versées (personnes physiques). - Le précompte mobilier de 27 % est dû en cas de paiement ou de prestation en cas de vie pendant les 8 premières années (le minimum imposable ne pouvant être inférieur à la capitalisation des intérêts au taux annuel de 4,75 %, calculée sur le total des primes versées). - Tout impôt ou taxe existant ou futur applicable au contrat est à la charge du souscripteur ou du ou des bénéficiaires. Les droits de succession sont soumis aux dispositions de la législation et de la réglementation fiscales belges. - Les indications ci-dessus sont données à titre purement indicatif, sous réserve d'éventuels

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11- BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.

	<p>changements et/ou d'interprétation de la législation et de la réglementation fiscales belges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour toute information complémentaire, nous vous conseillons de consulter votre agence. <p>Fiscalité du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus (branche 23)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'avantage fiscal sur les primes versées. - Taxe de 2 % sur les primes versées (personnes physiques). - Le précompte mobilier n'est pas dû sur ce contrat d'assurance. - Tout impôt ou taxe existant ou futur applicable au contrat est à la charge du souscripteur ou du ou des bénéficiaires. - Les droits de succession sont soumis aux dispositions de la législation et de la réglementation fiscales belges. - Les indications ci-dessus sont données à titre purement indicatif, sous réserve d'éventuels changements et/ou d'interprétation de la législation et de la réglementation fiscales belges. - Pour toute information complémentaire, nous vous conseillons de consulter votre agence.
<p>Rachat/reprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rachat/reprise partiel(le) : - Rachat/reprise complet(e) : 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rachat partiel est possible à tout moment par le dépôt en agence d'un formulaire daté et signé par le souscripteur. Le formulaire vaut décompte et quittance de règlement. - Le rachat partiel n'est autorisé qu'à partir d'un montant minimum et d'un nombre minimum d'unités restantes par compartiment. Ces minima sont fixés par la Compagnie. Le rachat partiel est effectué à la valeur du premier jour de valorisation diminuée des frais de sortie éventuels, le cas échéant avec application d'une indemnité conjoncturelle visée dans les conditions générales (dans le cadre du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix), et diminuée des taxes et impôts en vigueur. La valeur des parts est déterminée le premier jour de valorisation suivant la réception des documents de demande signés par la compagnie ou au plus tard trois jours ouvrables bancaires après cette date. - Le rachat partiel suivant la Formule Comfort est possible sans indemnité de sortie à concurrence de maximum 20 % par an de la réserve, et exclusivement dans le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus. - Le paiement du premier rachat partiel dans le cadre de la Formule Comfort sera effectué à la date demandée et au plus tôt à l'échéance de la périodicité choisie, moyennant réception du document de demande signé par le demandeur, déposé en agence et approuvé par la Compagnie. - La Formule Comfort peut être modifiée. La modification sortira ses effets au plus tôt à l'échéance de la périodicité choisie, moyennant réception et approbation de l'avenant par la Compagnie. Les rachats partiels périodiques en cours suivant la Formule Comfort seront annulés dès que la Compagnie approuvera l'avenant. - Le montant de chaque rachat partiel correspond à la multiplication des unités acquises et leur valeur, à concurrence du rachat partiel, et proportionnellement à la répartition du contrat entre les différents fonds. - Le rachat complet est l'opération par laquelle le souscripteur résilie ses contrats avec paiement par la compagnie de la somme totale de l'épargne constituée dans le cadre du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix (diminué de l'éventuelle indemnité conjoncturelle et de l'indemnité de sortie) et de la valeur correspondant au produit du nombre total d'unités acquises par compartiment avec la valeur de chaque unité du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus (diminuée de l'éventuelle indemnité de sortie). - Le rachat complet est possible à tout moment par le dépôt en agence d'un formulaire daté et signé par le souscripteur. Le formulaire vaut décompte et quittance de règlement. Les contrats prennent fin en cas de rachat complet.
<p>Transfert de branche 21 à branche 23 ou inversement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - À tout moment, il est possible de transférer une partie ou la totalité de la valeur du contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix au contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus et inversement. Chaque transfert interne fera l'objet de frais représentant 1 % de la valeur convertie. - Il n'y aura ni frais d'entrée, ni frais de sortie, ni taxe sur les sommes concernées. Le cas échéant, le paiement du précompte mobilier restera de mise (sur le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix). Sur l'arbitrage du BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix au contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus sera prélevé l'indemnité de sortie conjoncturelle.
<p>Information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une fois par an, le souscripteur reçoit un état annuel de la situation des contrats au 31 décembre de l'année écoulée, spécifiant les primes versées et les intérêts de l'année sous revue, les éventuelles participations aux bénéfices liées au contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Fix, le nombre d'unités par compartiment dans le contrat BELFIUS INVEST TOP FUNDS SELECTION PROTECTED Plus. La valeur des unités et le nombre des unités sont également disponibles via Belfius Direct Net.

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11- BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Pour en savoir plus sur la politique d'investissement des différents compartiments, le souscripteur peut consulter le règlement de gestion dans son agence Belfius Banque ou se rendre sur le site www.belfius.be.- Ce produit est soumis au droit belge.- En cas de problème, vous pouvez adresser vos plaintes tout d'abord auprès de votre agence, de votre chargé de relation ou au Service Gestion des Plaintes, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail: claim@belfius.be. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Negotiator Claims de Belfius Banque, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail: negotiationclaims@belfius.be. A défaut de solution, vous pouvez alors soumettre le différend au "Service de Médiation des Assurances", Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail: info@ombudsman.as. |
|--|--|



La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 24/07/2017.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA, agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11- BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5.